

Art, antiquités & actifs culturels | Cabinet d'avocats en droit de l'art

by admin - samedi, décembre 01, 2012

<https://crefovi.fr/industries-de-crefovi/art-antiquites-actifs-culturels/>

Le cabinet d'avocats en droit de l'art Crefovi a un groupe Industriel Art, Antiquités & Actifs Culturels. Ce groupe est un conseiller de choix pour les galeries d'art, musées, gouvernements, collectionneurs, maisons aux enchères et professionnels du marché de l'art, concernant toutes les problématiques juridiques liées à l'art antique, moderne et contemporain.

Comprendre les complexités d'une industrie globale

Alors que créer, posséder et collectionner des objets d'art sont des passions durables, agréables et gratifiantes, elles entraînent des obligations et responsabilités importantes, notamment en ce qui concerne les domaines de l'héritage culturel, la planification financière, la propriété intellectuelle, ainsi que la gestion de la réputation et du patrimoine.

Le cabinet d'avocats en droit de l'art Crefovi est fier d'être un leader dans le domaine du droit de l'art, ayant une présence sur la plupart des aspects du marché de l'art, agissant tant pour des particuliers et des entreprises, que des organisations à but caritatif et des institutionnels.

Une approche multidisciplinaire

Le cabinet d'avocats en droit de l'art Crefovi représente des clients dans des dossiers relatifs:

- Au [financement et prêts pour l'achat d'oeuvres d'art](#);
- Aux achats et consignations d'oeuvres d'art;
- A la due diligence;
- A la [résolutions de litiges](#) dans des dossiers de titres de possession non-valables, des contentieux sur la provenance, l'authenticité et l'attribution;
- Aux problématiques de [droit fiscal](#) et planning fiscal;
- Aux aspects touchant à des oeuvres d'art, dans les testaments, trusts et biens mobiliers ainsi que immobiliers;
- Aux importations, exportations et mouvements d'oeuvres d'art, notamment concernant les réglementations douanières;
- A la création, gestion et dissolution de fonds d'investissement dans l'art et d'autres structures d'investissements artistiques;
- Au conseil sur des demandes en justice d'attribution d'héritage culturel, à l'inclusion des spoliations et des restitutions;
- A l'exploitation et à la protection de la [propriété intellectuelle](#);
- A l'assurance des oeuvres d'art;
- Au conseil sur les responsabilités des commissaires-priseurs et
- Au conseil sur les aspects pénaux et frauduleux de l'art, notamment la contrefaçon, les faux, le recyclage de l'argent sale et le vol d'oeuvres d'art.

Votre nom (obligatoire)

Votre email (obligatoire)

Sujet

Votre message

PDF généré par Crefovi